

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO



SENAT

CABINET DU PRESIDENT

**ALLOCUTION DU PRESIDENT
A L'OCCASION DE L'OUVERTURE
DE LA SESSION ORDINAIRE
DE MARS 2014**

*Kinshasa - Lingwala
Palais du peuple
15 mars 2014*

**Honorable Président de l'Assemblée Nationale et Estimé collègue,
 Excellence Monsieur le Premier Ministre,
 Monsieur le Premier Président de la Cour Suprême de Justice,
 Monsieur le Procureur Général de la République,
 Honorables Membres du Bureau de l'Assemblée nationale et du Sénat,
 Honorables Députés et Sénateurs,
 Mesdames et Messieurs les Membres du Gouvernement,
 Monsieur le Président de l'Assemblée provinciale de Kinshasa,
 Monsieur le Gouverneur de la Ville-province de Kinshasa,
 Mesdames et Messieurs les Ambassadeurs et Chefs des Missions Diplomatiques,
 Mesdames et Messieurs les Représentants des Organisations Internationales du Système des Nations Unies,
 Mesdames et Messieurs les Officiers Généraux et Supérieurs des Forces Armées et de la Police Nationale,
 Messieurs les Représentants des Confessions religieuses,
 Madame la Bourgmestre de la Commune de Lingwala,
 Distingué(e)s invité(e)s,
 Mesdames et Messieurs,**

La présente Session ordinaire s'ouvre conformément aux articles 115 de la Constitution et 74 du Règlement Intérieur du Sénat.

Elle intervient à un moment où, au plan international, nos relations de coopération connaissent un certain regain d'intérêt et de crédibilité, avec nos partenaires tant multilatéraux que bilatéraux.

Pour preuve, dans l'intervalle du 21 février au 4 mars 2014, Kinshasa a abrité une série d'assises internationales dont :

- le 17^e Sommet des pays membres du COMESA, le Marché commun de l'Afrique australe et orientale ;
- la 7^{ème} Table Ronde des conjoints des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'espace COMESA ;
- et la 2^{ème} Conférence du Forum Mondial des Femmes Francophones.

Aux termes des assises du COMESA, notre pays assume désormais la présidence de cette Organisation sous-régionale pour un an.

C'est une avancée diplomatique dont il convient de se féliciter.

La présente session intervient aussi et surtout à un moment particulièrement important de l'histoire nationale, marqué par la tenue des Concertations nationales et la fin du processus des pourparlers de Kampala.

Les Concertations nationales ont apporté à notre pays **un esprit nouveau** dans la conduite des affaires de l'Etat et dans la perception de l'avenir de la Nation. **Cet esprit, c'est la cohésion nationale.**

La cohésion nationale implique, pour les fils et filles de ce pays, **de rechercher à tout prix**, dans le respect de la Constitution et des lois de la République, **le consensus sur toutes les questions qui se posent**, afin de maintenir la paix et la concorde ainsi que l'élan de la croissance économique.

Les Concertations nationales ont débouché sur **près de 800 recommandations** qui engagent le pays à **poursuivre des réformes institutionnelles dans tous les domaines de la vie nationale**. Le Comité national de suivi en a extrait 100, considérés comme prioritaires, pour amorcer ce processus de réformes.

Au plan politique, la retombée majeure, c'est avant tout **l'engagement renouvelé de la classe politique de respecter le pacte républicain par le refus de procéder à la révision de la Constitution**, particulièrement à celle de ses dispositions déclarées intangibles. Il s'agit ici de l'article 220 ainsi que de tous ceux qui y sont liés.

Une deuxième retombée, c'est aussi **l'engagement pris d'organiser le recensement général de la population et de l'habitat ainsi que l'identification de la population avant toute élection**, afin de disposer des statistiques démographiques et d'un fichier électoral fiables, ainsi que d'une carte d'identité infalsifiable pour tous les citoyens.

Il est temps de crédibiliser notre système représentatif par une répartition aussi juste que possible des circonscriptions électorales et par une détermination plus ou moins sûre du corps électoral.

Dans cet ordre d'idées, **la mise en place d'une véritable administration électorale**, apte à conduire le pays à un nouveau système électoral plus transparent et plus crédible, apparaît comme **une exigence majeure** dans la construction de la cohésion nationale.

A l'issue de cette mise en place **concertée** de la nouvelle administration électorale, la CENI peut enfin envisager **la fixation d'un calendrier électoral tout autant accepté**, pour permettre que les élections à tous les niveaux se déroulent **dans un climat apaisé**.

Pour les délégués aux Concertations nationales, le nouveau calendrier électoral devrait **programmer en priorité les élections locales, municipales et urbaines avant celles provinciales, sénatoriales, législatives et présidentielle**. Le but visé est de consolider les équilibres politiques nécessaires au développement de notre jeune démocratie, dans un climat de cohésion.

Afin de matérialiser davantage cet esprit de cohésion, les Concertations nationales ont recommandé - et le Chef de l'Etat a promis **la mise en place d'un gouvernement de cohésion nationale** devant comprendre les membres de la majorité, ceux de l'opposition et celle de la société civile.

D'autres institutions prévues par la Constitution, telles que la Cour constitutionnelle, la Cour de cassation, le Conseil d'Etat, le Conseil économique et social ainsi que les juridictions judiciaires et administratives inférieures **seront également mises en place**, afin de parachever le processus de réformes institutionnelles.

Les Concertations nationales ont aussi recommandé **la promotion d'un dialogue permanent** entre les différentes couches sociopolitiques de la Nation.

A ce sujet, je vous signale que le **Comité national de suivi** a reçu mission d'organiser, chaque année, **un forum sur la cohésion nationale**. Cette rencontre devra regrouper les délégués de la classe politique, des institutions publiques et de la société civile.

Ce forum sera organisé cette année dans les meilleurs délais.

Aussi est-il nécessaire de recommander à tout le monde – classe politique et société civile confondues – d'adopter chaque jour **un langage et des attitudes publiques emprunts de tolérance, d'esprit d'écoute et de mesure.**

Il n'y a de démocratie véritable que là où l'exercice du pouvoir ou des libertés publiques permet la vie en commun, grâce à la paix et à la solidarité intergénérationnelle.

Honorables Sénateurs et chers collègues,

Au plan économique, les Concertations nationales ont recommandé une série de mesures et d'options dont la mise en œuvre permettra, à coup sûr, un nouveau tournant.

Je peux citer à titre exemplatif l'option prise de demander au Gouvernement de cohésion nationale de **définir une vision commune de la Nation à l'horizon 2030,** en impliquant les représentants de toutes les forces vives de la Nation.

Cette vision commune devra déboucher notamment sur l'adoption d'un **plan de développement national fédérateur et intégrateur, assorti des plans sectoriels.**

Par voie de conséquence, la nouvelle vision devrait induire **un changement de l'orientation de l'économie nationale afin de réduire son extraversion,** la rendre moins vulnérable et moins dépendante des importations, **grâce notamment au développement de l'industrie nationale de transformation.**

Dans le souci d'améliorer les conditions de vie de la population, une autre option est de **mettre en phase la croissance économique avec les besoins sociaux de base,** impliquant une **croissance inclusive,** en termes de retombées positives sur le vécu de toutes les couches socioprofessionnelles.

A quoi serviraient les performances économiques s'ils ne se traduisent pas par une amélioration du vécu quotidien de la population ? Comment y arriver **sans une politique juste de répartition équitable des richesses nationales entre les citoyens et entre les provinces ?**

L'enjeu majeur dans ce domaine est celui de l'**augmentation du PIB par habitant ;** ce qui permettra la **maximisation des recettes budgétaires.** Ceci n'est possible, à mon avis, que si **l'Etat prend des mesures et crée des conditions incitatives afin de permettre des investissements privés qui, seuls, créent des richesses.**

Dès lors, le renforcement des mécanismes de contrôle et de lutte contre la corruption, la concussion et les détournements, ainsi que le renforcement de la transparence dans la gestion des ressources naturelles, apparaissent comme **des exigences majeures dans la nouvelle philosophie de gestion.**

Honorable Sénateurs et chers collègues,

Toujours dans le souci d'assurer la croissance économique, il a été recommandé **le soutien à l'émergence d'une classe moyenne congolaise,** par des actions spécifiques : accès aux marchés, aux crédits, à la sous-traitance et à un fonds de garantie des PME/PMI congolaises; paiement de la dette intérieure ; création des banques sectorielles, etc.

Dans ce domaine, **l'Etat devrait réduire ses interventions au profit de l'initiative privée. Il doit se comporter en promoteur et en régulateur de l'économie.** D'où la nécessité de poursuivre la politique de désengagement de l'Etat des entreprises publiques transformées, en veillant à l'entrée des nationaux dans leur capital.

Sur les thématiques du DDR, de la paix et de la réconciliation nationale, les Concertations nationales ont recommandé plusieurs mesures allant de la **conception d'un nouveau programme DDR à l'accélération du processus de réforme des Forces Armées, de la Police nationale et des Services de sécurité.**

Dans ce secteur, il a été recommandé l'intégration **au cas par cas** des éléments des groupes armés nationaux, conformément aux lois qui régissent le métier ; les personnes de nationalité étrangère devant en être exfiltrées. Quant aux mesures de clémence recommandées, **le Parlement a adopté et le Président de la République a promulgué la loi portant amnistie pour faits de guerre, faits insurrectionnels et infractions politiques.** Il appartient au Gouvernement d'assurer l'application de cette loi en veillant à ce que toutes les catégories visées bénéficient effectivement du pardon national.

Cette loi d'amnistie vient s'ajouter aux mesures de grâce et de libération conditionnelle déjà prises, ou qui doivent l'être, afin de matérialiser effectivement l'esprit de réconciliation nationale.

D'autres mesures envisagées sont en cours d'exécution. L'essentiel est que le pays maintient le cap.

Honorables Sénateurs et chers collègues,

La situation macroéconomique est relativement maîtrisée. Le taux de croissance du PIB, estimé à 8,5% en 2013, devrait atteindre 8,7% en 2014, suivant les prévisions de la Banque centrale du Congo et du Fonds monétaire international.

Concernant le taux d'inflation, celui-ci n'était que de 1,1% en 2013. En 2014, les perspectives économiques laissent entrevoir le même faible niveau d'inflation. Comme prévu dans la loi des finances de l'année 2014, il devrait se situer autour de 3,7%, à peu près comme pour la croissance mondiale.

Ce regain d'activités aura des effets positifs sur les prix des matières premières que nous exportons.

Le secteur minier demeure le principal moteur de la croissance économique. Suivant les statistiques de la Banque centrale du Congo, notre pays a exporté 919.588 tonnes de cuivre en 2013 et 76.517 tonnes de cobalt la même année. Le seuil d'un million de tonnes de cuivre exportées sera, semble-t-il, franchi en 2014.

Entretemps, la pauvreté est omniprésente. La misère sociale continue à s'aggraver à l'ombre de ces exportations.

Pour y faire face, le Gouvernement devrait songer à **accroître les recettes budgétaires du secteur minier et des hydrocarbures, et les consacrer aux dépenses de santé, d'éducation et de réhabilitation des infrastructures de base.**

Nous espérons que la réunion de travail prévue à cet effet avec les services du Sénat y contribuera.

De même, l'agriculture, priorité des priorités, devrait constituer l'autre pilier de la croissance. Tenez, en 1959, elle contribuait au budget de l'Etat à hauteur de 48% des recettes. Aujourd'hui, il faut passer de l'agriculture vivrière à l'agriculture pérenne, c'est-à-dire industrielle. Un enfant de ce pays devrait pouvoir manger trois fois. A ce régime, on peut lui demander tout, il le ferait.

Honorables Sénateurs et chers collègues,

La présente Session comporte plusieurs matières inscrites à son calendrier.

Aux 11 lois constituant nos propres arriérés législatifs, il faut ajouter 14 projets et propositions de loi déjà adoptés par notre Chambre et transmis à l'Assemblée nationale, 2 projets de loi à soumettre à une Commission mixte paritaire, 6 projets de loi portant arrêts des comptes et règlement définitif des budgets et 25 nouvelles matières parmi lesquelles 22 projets de loi portant autorisation de ratification ou d'adhésion à des traités internationaux.

Il appartient à la Conférence des Présidents d'en débattre afin de soumettre le projet définitif à l'Assemblée plénière.

Comme vous avez l'habitude de le faire, je vous exhorte à garder le même rythme de travail. Toujours plus de régularité et d'assiduité.

Sur ce, je déclare ouverte la Session ordinaire de mars 2014 et je vous remercie.

Léon KENGO wa DONDO